



Commune de Grancy

# Rapport de gestion 2023



## Conseil Général

Le Conseil général s'est réuni à trois reprises en 2023 sous la présidence de Serge Juillerat. La séance du 26 juin qui a eu lieu dans la salle du Grand Conseil à Lausanne a certainement été un moment particulier pour la vie du Conseil pendant cette législature. Outre les préavis habituels concernant les finances, le Conseil général a accepté, dans sa séance du 30 octobre, celui concernant la construction d'une déchetterie et d'un espace voirie sur la parcelle communale n° 349. Au mois de décembre c'est le règlement général de police et celui concernant le subventionnement de la musique qui ont été acceptés.

## Personnel communal

Madame Anne Abegg a commencé comme boursière le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour faire suite à Madame Stéphanie Martin. Elle a ainsi découvert les méandres et spécificités des comptes communaux. Nous la remercions pour son engagement et sa disponibilité.

## Finances

L'année 2023 se termine avec un excédent de charge de Fr. 40'778.-. Le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 215'532.-. Cette différence s'explique principalement par la subvention cantonale que nous avons reçue pour la route de Cottens à hauteur de Fr. 103'000.- et les impôts sur le revenu et sur la fortune qui sont plus élevés qu'au budget.

- Impôt sur le revenu : Fr. 1'587'768.- ; budget Fr. 1'400'000.-
- Impôt sur la fortune : Fr. 304'332.- ; budget Fr. 190'000.-

Concernant ces impôts, il est vrai que nous pouvons penser qu'il y a une certaine logique à cette augmentation vu la croissance du nombre d'habitants, mais les pronostics pour l'avenir sont toujours difficiles à faire, puisqu'il y a dans la somme de cette année 2023, Fr. 250'000.- de rattrapage d'impôts sur le revenu des années précédentes.

Les liquidités ont augmenté d'environ Fr. 680'000.- par rapport à l'année précédent, suite à l'emprunt pour les travaux à la Route de Cottens (préavis 2/2023), dont la dépense est inférieure au préavis. Ces liquidités permettront de diminuer des emprunts prévus pour 2024.

Le montant des postes ouverts fournisseurs est en augmentation de Fr. 291'000.-. La raison principale est la réception des factures pour la Route de Cottens en 2024.

## Bâtiments

Le gros dossier qui a occupé la Municipalité dans le dicastère des bâtiments est, sans conteste, la fin de l'exploitation du restaurant « La Maison de Ville ». La Municipalité ne souhaitait pas que le restaurant reste fermé trop longtemps, car c'est un lieu de vie important pour la dynamique sociale du village. 2023 a donc été le début des démarches pour chercher un nouvel exploitant et la planification des travaux de réfection du restaurant et de l'appartement de fonction.

## La déchetterie

Le préavis n° 3/2023 concernant la construction d'une déchetterie et d'un espace voirie sur la parcelle communale n° 349 a été accepté en date du 30 octobre. Les démarches de mise à l'enquête ont débuté fin 2023 et la Municipalité espère pouvoir débuter les travaux en 2024 pour une ouverture en 2025. D'ici là, la déchetterie actuelle continuera bien évidemment de fonctionner.

## Forêts

Notre garde forestier Yann Bornand, qui a œuvré 13 ans pour la commune de Grancy, a quitté son poste au 31 juillet. La Municipalité le remercie chaleureusement pour tout le travail effectué. Madame Mélanie Ledoux l'a remplacé à partir du 1<sup>er</sup> août, et ses débuts n'ont pas été de tout repos ! En effet les forêts de Grancy - tout comme bon nombre de régions - ont été fortement impactées par le bostryche, un insecte ravageur qui s'attaque aux épicéas. Les aléas climatiques (tempête de bise fin février, plusieurs coups de vent tempétueux durant l'été, une période estivale chaude et sèche) ont également mis à mal nos forêts.

Conséquence, on observe une augmentation de dépérissement des hêtres, frênes, sapins, épicéas et même le chêne. Plusieurs coupes forcées ont dû être réalisées en plus des exploitations de chablis éparses et de sécurisation des infrastructures tout au long de l'année. En outre, le prix de vente des différents bois a plus ou moins diminué selon les essences.

La possibilité de coupe annuelle s'élève pour les forêts de Grancy à 1350 m<sup>3</sup>. La coupe prévue pour 2023 avoisinait 1530 m<sup>3</sup>, puis ce sont ajoutés 829 m<sup>3</sup> supplémentaires qui ont dû être abattus et valorisés en raison principalement du bostryche. Rappelons ici que la lutte contre le bostryche est obligatoire et que le déficit est subventionné à hauteur de 70%.

## Routes

C'était l'année des travaux sur les routes de Grancy.

Six places de parc supplémentaires ont été construites au chemin de la Léchère pour les clients du restaurant, les usagers de la grande salle et les diverses visites.

Le chemin de la Léchère a un nouveau revêtement depuis le n° 5 jusqu'aux nouvelles constructions au lieu-dit Mollaton. Un trottoir délimité par des pavés a vu le jour sur ce même chemin. La Ruelle a suivi de près pour revêtir également son nouveau tapis.

A la route de Cottens (secteur compris entre le n° 17 et l'entrée du chemin des Pâles) un trottoir d'une largeur de 1.50m a été aménagé. La chaussée a été délimitée de part et d'autre par une bordure type « État en granit » et un revêtement phono absorbant, type « ACMR 8 VD » a été posé. Les travaux de génie civil ont été exécutés par l'entreprise Camandona SA sous la surveillance du bureau d'ingénieurs Mosini et Caviezel SA à Morges. Le montant global des travaux se monte à Fr. 250'439.25 et nous avons obtenu une subvention de la part de la DGMR de Fr. 103'000.00.

Et enfin, le chemin de la Léchère et le Quartier des Pâles ont passé en zone 30km/h.

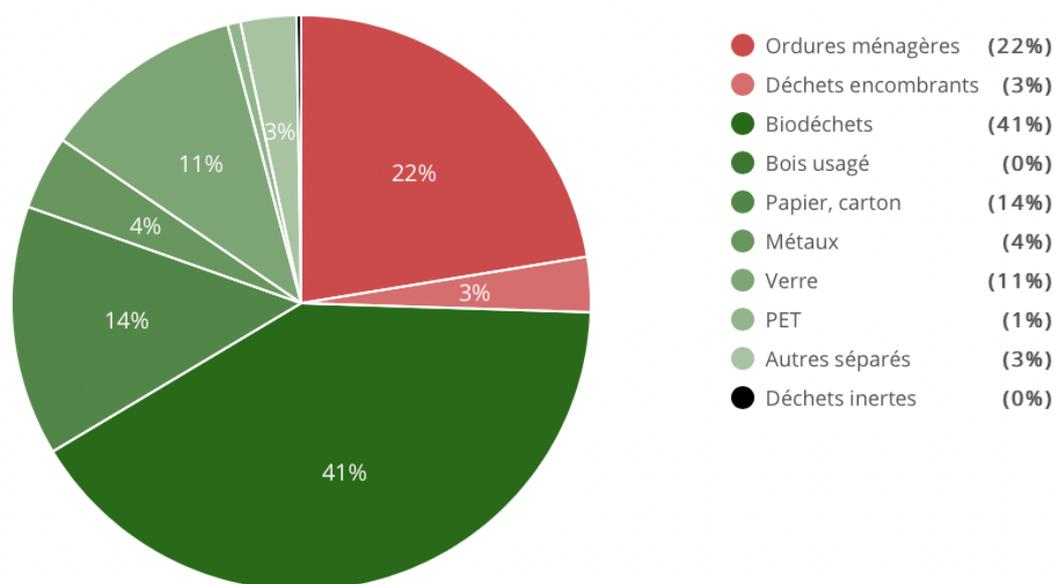
## Déchets et ordures ménagères

Quatre éléments à notifier mais plus difficile à expliciter :

- Un tonnage global étonnamment stable malgré l'augmentation des habitants.
- Des déchets encombrants spécifiquement bas.
- Des kilos par habitants souvent plus bas que la moyenne cantonale.
- Des biodéchets qui restent spécialement élevés.

		Ordures ménagères	Déchets encombrants	Papier	Verre	Biodéchets
2023	Tonnes	49,9	6,9	31,3	25,2	91
	Kg par habitants Vaud	131,4	24,6	59	39,1	87,2
	Kg par habitants Grancy	91,2	12,6	57,1	46,1	166,4
2022	Tonnes	42,4	11,7	35,1	24,4	80,4
	Kg par habitants Vaud	133,3	25,7	61,9	41,7	87,4
	Kg par habitants Grancy	86,6	23,9	71,7	49,9	164
2021	Tonnes	40,4	16,8	33,4	25,5	74,5
	Kg par habitants Vaud	137,2	27,3	65,9	44,1	94,1
	Kg par habitants Grancy	90,8	37,8	75	57,2	167,4
2020	Tonnes	36,6	15,3	33,6	24,9	79,2
	Kg par habitants Vaud	136,9	27,9	66,5	45,2	95,6
	Kg par habitants Grancy	90,2	37,8	82,7	61,3	195,1
2019	Tonnes	32,8	10,6	29,9	22,2	79
	Kg par habitants Vaud	137,2	27,6	68,7	43,2	94,7
	Kg par habitants Grancy	82,6	26,9	75,3	56	199

## 2023 : Répartition déchets en [%]



## Éclairage public

La structure du réseau de l'éclairage public de la commune comprend 58 candélabres, 4 lanternes (au château) et 2 projecteurs (à l'église) de 500 Watt équipés d'une horloge, ce qui permet de programmer la durée du fonctionnement de ces derniers.

37 luminaires sont équipés de LED 3000°K avec abaissement nocturne : de l'allumage à 23h 50%, de 23h à 05h 20% et de 05h à l'extinction 50%. On ne le perçoit pas spécialement à l'œil nu, mais c'est une réalité !

A la route de Vullierens et au hameau de St.Denis, les 8 luminaires sont pourvus de lampes au sodium 125Watt. Sans abaissement nocturne.

Au chemin des Pâles et d'Efferjus, les luminaires ont des lampes au sodium 80 Watt et l'éclairage public est coupé à partir de 23h.

Le solde des points lumineux est équipé d'ampoules LED de 7,8 Watt.

31.03.22	Consommation 2021 kwh 25'254	Fr. 4'871.18
31.03.23	Consommation 2022 kwh 20'343	Fr. 4'455.81
31.03.24	Consommation 2023 kwh 11'894	Fr. 2'941.18

*Petite remarque : nous restons agréablement surpris par la consommation en 2023, mais tout de même surpris. Une petite enquête est en cours.*

## L'enfance à Grancy

Durant l'année 2023, plusieurs activités ont été organisées pour les enfants du village.

- 29 mars : Atelier pâtisserie de Pâques avec l'aide des seniors du village. Les enfants ont pu confectionner un lapin en pâte à tresse.
- 1er août : Fabrication de lampions qui ont illuminé le cortège depuis le centre du village jusqu'à Surchaux.
- De mi-novembre jusqu'au 20 décembre : Participation de 19 enfants pour la préparation de la saynète de Noël.
- 6 décembre : Passage du Saint-Nicolas et de son âne, suivi d'une collation et d'un conte.



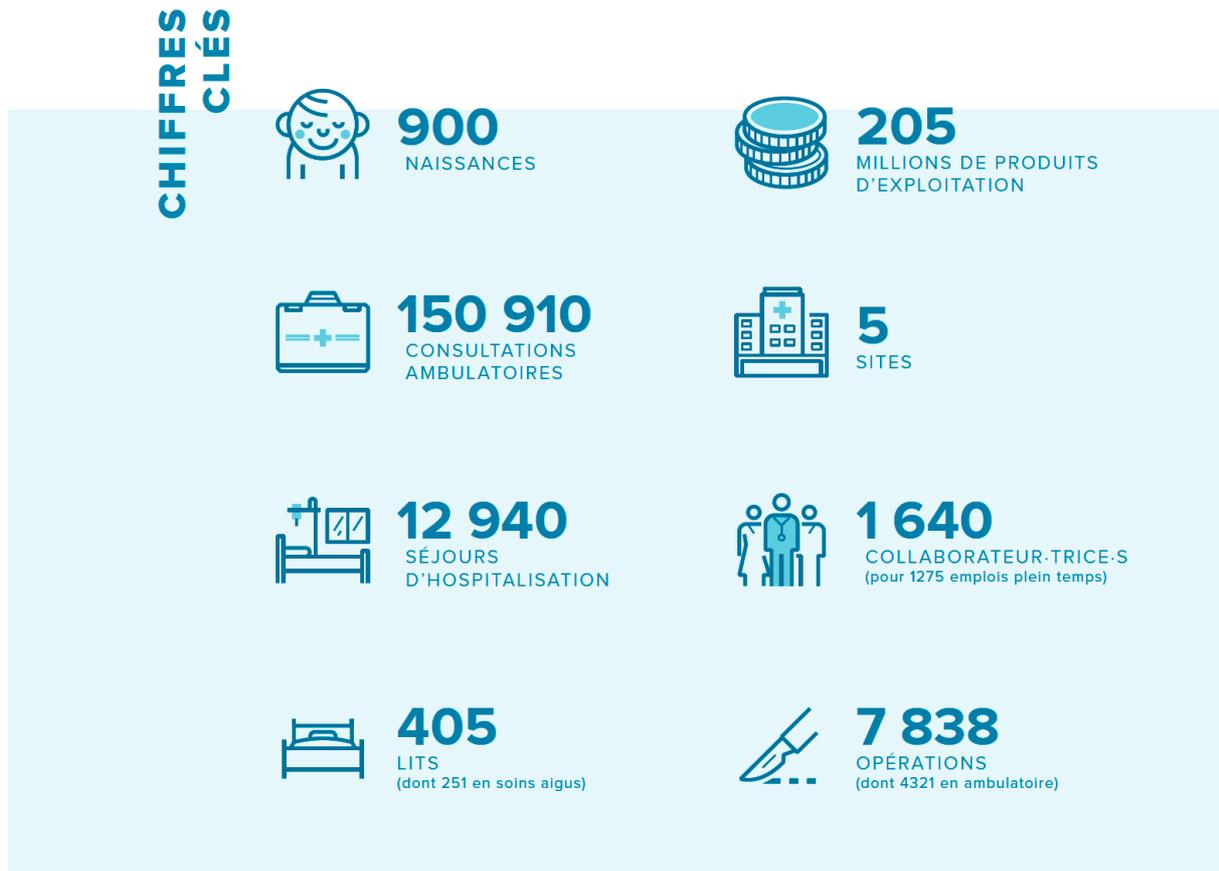
Nous avons pu vivre à chaque fois ces activités avec une vingtaine d'enfants dans une très bonne ambiance. Un grand merci à toutes les personnes qui ont été présentes et à celles qui ont contribué à la mise en place de ces animations.

## Affaire culturelle et loisir et le Rallye de septembre

L'année 2023 a débuté avec le traditionnel bal du 1<sup>er</sup> janvier, suivi par la soirée choucroute en date du 7 janvier. Les soirées du Chœur d'Hommes, la fête du 1<sup>er</sup> août ou encore le match aux cartes et plusieurs autres rencontres ont également rythmé cette année 2023 et la Municipalité remercie les diverses sociétés et associations pour l'organisation de ces événements.

Mais la manifestation qui a marqué cette année 2023 fut la fête du village qui s'est déroulée au battoir les 22 et 23 septembre. Cette manifestation a débuté par une soirée fondue lors de laquelle le groupe « Triple Trouble » a pleinement réussi à mettre l'ambiance, et plus de 120 personnes étaient présentes lors de cette soirée. Un rallye pédestre a ensuite eu lieu le samedi et de nombreuses personnes ont répondu présent afin de pouvoir visiter des lieux insolites tel que le réservoir d'eau ou encore le clocher de l'église. Ce fut également l'occasion de visiter certaines entreprises de la commune. Enfin, impossible d'organiser une telle manifestation sans faire un clin d'œil au sobriquet des habitants de notre commune (les Eclaffe-Beuses). Le « loto-beuse » restera ainsi comme un moment fort du week-end ! Ce dernier s'est d'ailleurs terminé au son du groupe « Ouraggang » le samedi soir où l'affluence était également au rendez-vous !

## Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois en quelques chiffres



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Michel Siegrist

Mireille Hofer